



## Communiqué de presse

À Toulouse, le 13 septembre 2024

### 700 000 € pour accélérer la transition numérique des ports de plaisance d'Occitanie

Le 12 septembre 2024 à Palavas-les-Flots, François-Xavier Lauch, préfet de l'Hérault, représentant Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, et Sébastien Denaja, conseiller régional représentant la présidente de Région Carole Delga, ont dévoilé les 5 nouveaux lauréats de l'appel à projets « Transition numérique des ports de plaisance maritimes d'Occitanie », lancé dans le cadre du Plan Littoral 21 en partenariat avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO). Pour cette seconde édition, le montant total des subventions État-Région s'élève à près de 700 000 €, qui s'ajoutent aux 1,3 M € attribués lors de la 1<sup>ère</sup> édition pour 8 autres projets.

Avec une capacité totale de **30 000 anneaux**<sup>1</sup>, les ports de plaisance d'Occitanie, rassemblés au sein de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO), participent grandement au développement de l'économie bleue mais aussi à l'attractivité et au rayonnement de l'Occitanie.

Depuis 2020, l'État et la Région Occitanie travaillent en partenariat avec l'UVPO pour **accompagner la modernisation et le verdissement des ports de plaisance.**

Le numérique apparaît comme un levier fondamental pour accélérer cette nécessaire mutation : la mise en place de nouvelles solutions numériques permet de s'adapter aux attentes et usages des clientèles actuelles et des futurs plaisanciers, mais également d'aller vers une gestion de l'activité portuaire plus performante, plus sobre et plus économe.

C'est pourquoi l'État et la Région ont souhaité lancer, dans le cadre du Plan littoral 21, un appel à projets dédié à la transition numérique des ports de plaisance, doté de 1,2 M€. L'objectif est de **stimuler la dynamique de transition numérique engagée dans les ports de plaisance Occitanie et d'accélérer la mise en œuvre de projets concrets.**

---

<sup>1</sup>place de port identifiée par une pièce fixée à quai pour s'y amarrer.

Après une première session en 2022-2023 qui a permis d'accompagner 8 projets lauréats pour 1,3 M € de subventions, **la seconde session 2023-2024 va bénéficier à 5 nouveaux ports lauréats: Banyuls-sur-Mer ; Leucate ; Palavas-les-Flots ; Port-La Nouvelle et Sète.**

**Le montant global d'aide de l'État et de la Région pour ces 5 projets s'élève ainsi à 675 569 €** (à parts égale entre l'État et la Région, soit 337 785 € chacun) sur un montant total d'investissements de 1,2 M€.

Les projets retenus portent notamment sur :

- **l'amélioration de la qualité des services à l'utilisateur**: déploiement d'équipements permettant de renforcer la sûreté du port de plaisance et de faciliter l'accès aux installations, visibilité du port et démarches dématérialisées pour les plaisanciers via la création ou la refonte de site internet et le développement d'applications mobile ;
- **la modernisation de la gestion des activités portuaires**: gestion centralisée de l'accès aux sanitaires, pontons et capitaineries, vidéosurveillance, gestion du stationnement ;
- **l'amélioration de la gestion environnementale et sobriété énergétique**: mesure individualisée des consommations d'eau et d'électricité pour inciter les plaisanciers à une consommation responsable, détection et alerte sur les éventuelles pannes ou fuites.

*« Depuis 2017, les ports de plaisance d'Occitanie ont engagé une dynamique de transformation responsable, sous l'impulsion de l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO) et avec l'appui du Plan littoral 21. A l'issue de cette seconde édition, l'appel à projet aura permis de mobiliser près de 2 millions de subventions pour aider une quinzaine de ports de plaisance d'Occitanie à investir dans le numérique. Plus qu'une simple « mise à niveau », c'est une véritable transition qui doit être amorcée pour permettre à ces ports de plaisance, qui sont les vitrines et moteurs du développement économique du littoral, de rester attractifs et compétitifs, en proposant des services et outils numériques innovants, adaptés aux attentes des usagers (plaisanciers, population locale et touristes) et aux besoins des gestionnaires de ports. Mais le numérique doit aussi être un levier pour accélérer la transition écologique, en offrant la possibilité de mieux maîtriser et piloter les consommations en eau et en électricité, pour aller vers des modèles de ports plus sobres et plus autonomes. » Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie.*

*« Véritables portes d'entrée sur nos territoires et poumons économiques de notre littoral, les ports de plaisance d'Occitanie doivent néanmoins renforcer les services à destination de leurs clientèles actuelles et futures. Accompagner la transition numérique des ports est une priorité pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, en leur donnant des outils indispensables au service d'une meilleure gestion portuaire, d'une optimisation des dépenses énergétiques (électricité), d'une utilisation raisonnée de l'eau et d'une meilleure information. Partenaire de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie depuis de nombreuses années, la Région accompagne l'ensemble des transformations nécessaires pour que les ports d'Occitanie puissent rivaliser avec leurs concurrents et répondre aux nouvelles attentes de la clientèle. Félicitations à ces 5 ports de plaisance lauréats, ils participent à renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre merveilleux littoral. » Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.*

■ **Contacts Presse :**

**Préfecture de la région Occitanie**

Marie Latreille

Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine Amilhau - 06 70 85 30 75

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Romarc Zurczak

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

[service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr)

**Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Service Presse - [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr) - 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31